

ARRETE du MAIRE
À titre temporaire, permission de voirie

Nous, Maire de la Commune de Baslieux les Fismes,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvées par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8^e partie – signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée par l'Entreprise Solotra, 1 rue des robogniers-51390 Gueux, demandant l'autorisation de fermeture de la rue de Lorraine le temps des travaux relatifs à la réfection du réseau d'eau pluvial ,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRETE

Article 1 : La circulation rue de Lorraine, à partir de l'intersection de la rue de Vigneux et jusqu'à l'intersection de la route de Muscourt sera fermée à la circulation pendant les travaux, à compter du 11 septembre 2023 à 8h30 et jusqu'au 12 septembre 2023 à 18h00.

Le sens unique de la rue d'Embéau sera exceptionnellement suspendu pendant ces deux jours. Le stationnement sera interdit devant les 10, 12, 17, 19 et 21 rue d'Embéau.

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant ces travaux.

Article 3 : La signalisation de restrictions sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 4 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'Entreprise Solotra.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Baslieux les Fismes.

Article 6 : Madame Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie à :

- Entreprise Solotra
- Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Marne,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Fismes,

Fait à Baslieux les Fismes

Le 08/09/2023

Le Maire,

Mme Lucie Pollet

